

Le 4 juillet 2013

Mémoire soumis à l'Office de consultation publique de Montréal

Titre : Projet de construction d'une école primaire à L'Île-des-Sœurs

Mesdames, messieurs les commissaires,

J'ai vécu à L'Île-des-Sœurs de l'âge de 14 ans à 21 ans et j'ai fait le choix de revenir y demeurer il y a 15 ans pour me rapprocher de ma famille mais aussi, à l'instar de plusieurs, pour profiter de sa verdure accueillante et pour m'éviter le trafic pour me rendre à mon travail au Centre-ville. J'ai suivi le dossier de la deuxième école à L'Île-des-Sœurs de très près depuis plus de deux ans et j'ai participé activement aux efforts pour préserver l'intégrité du parc de la Fontaine. Je désire préciser que le besoin d'une seconde école primaire à L'Île-des-Sœurs ne fait nul doute et que ce dernier est reconnu de tous. Ce besoin était d'ailleurs connu depuis plusieurs années et je déplore le manque de planification de Verdun qui est responsable de la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement et qui déchire tant les citoyens depuis trop longtemps déjà. Cette situation témoigne du manque de vision de nos élus et de leur intérêt premier à favoriser le développement immobilier aux dépens des citoyens qu'ils sont supposés servir.

Tout comme mes concitoyens, je désire ardemment que cette deuxième école soit construite dans les plus brefs délais pour répondre aux besoins des familles. Cependant, je m'oppose au site choisi par Verdun. Depuis plus de deux ans, Verdun s'est acharnée sur le parc de la Fontaine sans faire les démarches nécessaires pour considérer de façon sérieuse les autres sites ni faire les études qui s'imposaient et que plusieurs réclamaient. Pire encore, certains élus ont même traîné dans la boue les défenseurs du parc et véhiculé des informations inexactes pour tenter de convaincre la population du soi-disant bien fondé de leur choix.

Je crois fermement qu'un parc n'est pas un terrain disponible dont les villes peuvent se servir comme réserve foncière, peu importe la noblesse du projet. Les parcs sont un héritage des générations passées qu'on se doit de léguer intacts aux générations futures. Il importe de réaliser que le parc de la Fontaine est le seul vrai parc de voisinage de ce quartier de L'Île-des-Sœurs; le parc Sainte-Famille à proximité n'étant en fait qu'un minuscule terrain sur lequel se retrouve essentiellement un bâtiment de la ville et un stationnement. Les habitants autour du parc de la Fontaine n'habitent peut-être pas dans les condominiums de grand luxe et les maisons cossues qu'on peut retrouver ailleurs sur L'Île-des-Sœurs, et plusieurs habitent même dans les loyers les plus modestes de L'Île, mais ils ne sont pas des citoyens de seconde classe pour autant et ils ont droit, eux aussi, à leur parc de voisinage.

Maintenant que le projet a été déplacé dans le triangle, on pourrait être tenté de croire que le cœur du parc sera préservé. Cependant, la CSMB a déjà exprimé la nécessité

d'une troisième école primaire d'ici 2020 mais aucun emplacement n'est prévu à ce jour pour cette troisième école. Depuis 2011, nos élus se sont fait demander à maintes reprises où sera située cette troisième école et, à chaque fois, ils ont esquivé la question tant bien que mal. Par ailleurs, certains parlent même d'un besoin pour une école secondaire de premier cycle.

De plus, M. Malette nous a confirmé lors de la séance d'information du 17 juin 2013 qu'il n'y aura pas de servitude de non-agrandissement et de non-empiètement dans le parc et ce, malgré les promesses répétées en ce sens de la mairesse Ginette Marotte depuis le 21 février 2013. Il ajoute que le présent règlement qui encadre la construction de l'école à cet endroit-là en limite le gabarit et que cela constitue en bout de ligne une forme de garantie. Je ne suis pas dupe! Lorsque le besoin sera là, Verdun n'aura qu'à faire passer un autre règlement pour en permettre l'agrandissement et ainsi de suite. Et le parc de la Fontaine disparaîtra progressivement comme ce fut le cas pour le parc Elgar suite aux agrandissements successifs que l'école a connus là-bas.

De plus, la superficie du terrain (6 305 mètres carrés) dans le triangle est plus petite que ce que la CSMB souhaite pour une école de cette taille. Pour reprendre les propos exacts de M. Sylvain lors de la séance du 18 juin dernier « C'est sûr que c'est un peu petit; en général, on souhaite plus 9 à 10 000 mètres carrés pour une école 3-18. » Il ajoute ensuite « ... le parc est quand même là autour et comme disait monsieur Malette, on espère conjointement développer un projet de parc-école à un moment donné qui sera peut-être dans le parc, mais accessible aux enfants et qui réglera les problèmes de vétusté et d'autres éléments.» Par le fait même, on annonce d'ores et déjà qu'il y aura empiètement dans le parc!

En plus de mon souci face à la préservation du parc, je crois fermement que cet emplacement n'est pas adéquat à plusieurs autres égards. Il présente des enjeux évidents pour la sécurité non seulement des enfants mais aussi des parents et des automobilistes qui circuleront sur les deux boulevards aux heures stratégiques. Il menace également la fluidité de la circulation déjà lourde aux heures de pointe. Voici quelques remarques additionnelles à considérer à propos de ces deux enjeux:

Impact sur la sécurité :

Je partage entièrement les craintes exprimées par un bon nombre de résidents quant au risque que pourrait présenter l'emplacement du triangle pour cette deuxième école. Et malheureusement, les mesures d'atténuations proposées ainsi que les propos de M. Sylvain suite à la question de M. Olivier Drouin lors de la séance du 18 juin ne m'ont pas rassurée.

À la question de M. Drouin à savoir s'il existait d'autres sites scolaires similaires où il y aurait eu une densité de trafic similaire et les modalités à ces endroits qui auraient été mises en place pour la sécurité des enfants, M. Sylvain a cité en exemple deux écoles : l'école St-Gérard à Pierrefonds (14385 Boulevard de Pierrefonds, Pierrefonds, Montréal, QC H9H1Z2) et l'école Ste-Geneviève ouest (35 Sainte-Anne, Ste-Geneviève, Québec, H9H 2Z2). Or, une recherche sur *Google Maps* permet de voir

que le cas de ces deux écoles n'a rien à voir avec celui qui nous préoccupe actuellement. Les photos démontrent que l'école St-Gérard à Pierrefonds longe effectivement le boulevard Pierrefonds mais qu'elle possède aussi un autre accès plus grand à l'arrière sur une longue rue tranquille qui peut recevoir les autos des parents et les autobus et où se trouve en fait un grand stationnement et une vaste entrée en demi-lune. Il est d'ailleurs peu probable que les autobus et les autos des parents s'arrêtent sur le boulevard Pierrefonds à cause de la piste cyclable qui passe directement en face de cette école. Il est aussi peu probable que des enfants marcheurs traversent le boulevard Pierrefonds à proximité de l'école compte-tenu qu'il n'existe aucune intersection en vue et aucune traverse de piétons.

L'école Ste-Geneviève-ouest quant à elle donne sur une rue qui m'apparaît beaucoup moins achalandée que les boulevards de L'Île des Sœurs et René-Lévesque. Une rue secondaire en cul-de-sac longe également le côté de l'école et on peut y voir des espaces de stationnement et une section à l'usage des autobus scolaires, à en croire l'enseigne « entrée interdite sauf autobus ». Nous sommes donc loin de l'emplacement du triangle qui, rappelons-le, est coincé entre les deux boulevards principaux de L'Île-des-Sœurs, fait face à un carrefour giratoire et ne possède aucun autre accès à l'écart du trafic. Je suppose donc qu'il n'existe pas vraiment d'emplacement similaire à l'heure actuelle. Allons-nous devenir des cobayes pour l'avenir? Poser la question, c'est y répondre. La sécurité n'est pourtant pas une question qu'on peut prendre à la légère dans ce dossier. Faut-il le mentionner : même un seul enfant blessé sera un enfant blessé de trop.

Impact sur le trafic :

Afin d'affirmer que le nombre d'espaces dans les débarcadères est suffisant et de conclure que le trafic ne sera pas affecté par l'école dans le triangle, l'étude de CIMA+ et Verdun s'appuient sur plusieurs prémisses pour le moins questionnables et avancent des projections de déplacements et prévisions basées sur des suppositions et des scénarios hypothétiques qui ne m'apparaissent pas entièrement justes. Voici quelques-uns des éléments à prendre en considération :

- Lors des présentations du 11 et du 18 mai 2011, les représentants de la CSMB ont admis que 60 % des élèves arrivent en voiture à l'école primaire actuelle de L'Île-des-Sœurs. On prétend maintenant que ce pourcentage se situe à 17%. Comment est-ce possible que ce nombre ait diminué autant en seulement deux ans? On nous parle d'une étude de Genivar mais comment se fait-il que cette étude n'a pas été rendue disponible? M. Sylvain a pourtant avoué lors de la séance d'information du 17 juin dernier qu'il aimerait que les parents fassent plus marcher leurs enfants, qu'ils viennent moins les reconduire et que c'est un problème à l'école primaire actuelle.

Après avoir consulté une importante étude réalisée auprès de 1 495 élèves de 67 écoles à Montréal et Trois-Rivières par le groupe de recherche Ville et mobilité dirigé par Paul Lewis, professeur à l'Institut d'urbanisme et Directeur de l'Observatoire

SITQ du développement urbain et immobilier à l'Université de Montréal (1,2), je remets sérieusement en question ce pourcentage de 17% pour l'école actuelle et encore plus le fait qu'il soit appliqué à la plupart des zones étudiées par CIMA+ pour le projet d'école dans le triangle.

L'étude de Ville et mobilité a en effet révélé que de moins en moins d'enfants marchent pour se rendre à l'école, que seulement le tiers des enfants du primaire se rendent régulièrement à pied ou à vélo à l'école et que ce pourcentage varie peu d'une zone à l'autre dans la région de Montréal. De plus, 80% de ceux qui marchent pour se rendre à l'école parcourent moins de 600 mètres. Au-delà de cette distance, la marche chute drastiquement et devient le mode principal de déplacement d'un très faible pourcentage d'enfants pour ne plus être utilisé à toutes fins utiles à partir d'une distance de 1,2 km.

L'étude a aussi démontré que l'utilisation du transport actif chez les enfants de 6 à 12 ans est fortement liée au mode de déplacement des parents pour se rendre au travail. Le pourcentage d'enfants du primaire qui marchent pour se rendre à l'école diminue à près de 20% lorsqu'un ou les deux parents se rendent au travail en auto. Or, les habitants de L'Île des Sœurs sont nombreux à se tourner vers le transport automobile pour aller travailler. En effet, selon un rapport de 2009, 67,2 % de la population active de 15 ans et plus résidant à L'Île-des-Sœurs utilise une voiture pour se rendre au travail comparativement à 47,8 % dans le cas de Verdun et à 48,9 % pour ce qui est de Montréal (3).

Par ailleurs, les auteurs révèlent que « malgré une perception assez positive de leur quartier, les parents restent préoccupés par la sécurité de leur enfant, notamment vis-à-vis de la circulation automobile. » Ils ajoutent également que « au-delà de la santé, c'est d'abord la sécurité qui prime. » et que « dans un contexte où les parents cherchent à minimiser le risque encouru par leurs enfants, le transport motorisé sera toujours préféré par de nombreux ménages, y compris lorsque la distance domicile-école est courte. » Compte-tenu des données de ces études et des enjeux de sécurité que présente l'emplacement du triangle, il y a fort à parier que les parents seront beaucoup plus nombreux à aller reconduire leurs enfants en voiture que les pourcentages établis par CIMA+.

- Les zones étudiées par CIMA+ présentent une superficie beaucoup plus petite que le rayon de 1,6 km que la CSMB nous avait présenté lors de la consultation publique du 18 mai 2011. Cette zone s'étendait alors bien au-delà de la zone 1 de l'étude de CIMA+ pour englober la presque totalité des domiciles entre les boulevards de L'Île-des-Sœurs et Chemin du golf et incluait également les maisons du Domaine de la forêt. Compte-tenu que les bassins pour la deuxième école ne sont pas encore déterminés, tel qu'il l'a été précisé lors de la séance d'information et qu'il faudra pour se faire aller en consultation auprès des parents, le nombre d'enfants reconduits en voiture provenant de cette zone pourrait être beaucoup plus important si toute cette zone était desservie en bout de ligne par cette deuxième école. Comme il a été démontré au point précédent, les enfants sont peu nombreux à marcher au-delà

d'une distance domicile-école de 600 mètres et lorsque les parents ont des inquiétudes par rapport à leur sécurité.

- Comme plusieurs résidents l'ont souligné lors des séances d'information, CIMA+ n'a pas pris en considération le trafic existant sur le boulevard de L'Île-des-Sœurs en amont du deuxième carrefour giratoire et en aval de la rue Berlioz. De plus, elle n'a pas pris en considération l'accroissement certain du trafic qui se produira à mesure que la pointe sud continuera de se développer et à mesure que les immeubles locatifs se construiront sur le Chemin du Golf. Ce sont des lacunes importantes qu'il aurait fallu évaluer adéquatement dans toute analyse sérieuse de l'impact de ce projet sur la circulation.
- Le plan prévoit 17 places pour les deux débarcadères de l'école. M. Malette nous a expliqué que la période de pointe serait d'environ une demi-heure et qu'il faut prévoir environ 5 minutes pour chaque débarquement d'enfant. Cela fait donc une possibilité de 102 voitures à l'intérieur de 30 minutes, soit le nombre de voitures déterminé par l'étude de CIMA+. Les points précédents permettent cependant d'anticiper qu'un nombre plus important de parents reconduiront leur(s) enfant(s) à cette école en voiture. Nonobstant ce fait, il est peu probable que nous assistions à un défilé bien ordonné de 17 voitures à toutes les 5 minutes!!! Et il faut bien arriver à sortir des débarcadères pour permettre à d'autres d'y accéder, ce qui ne sera pas une mince affaire comme ceux-ci sont situés si près du carrefour giratoire et sur des artères déjà achalandées. Des débordements de voitures dans les deux boulevards sont donc à prévoir, surtout l'hiver en présence de neige. Comme le boulevard de L'Île-des-Sœurs est déjà très sollicité le matin, il suffira de peu pour créer un bouchon de circulation encore plus grand dans ce secteur et ce sont tous les résidents, incluant les parents, qui en paieront le prix pour des années à venir.

J'aimerais finalement souligner une erreur flagrante dans l'analyse de CIMA+ pour ce qui est des places de stationnement disponibles dans les rues avoisinantes du parc de la Fontaine. En effet, le comptage des places de stationnement a été effectué un mardi matin à 9h30. Mis à part le fait qu'il n'y avait pas d'interdiction de stationner à ce moment-là comme ce fut précisé lors des séances d'information et qu'on n'a pas tenu compte de la réalité des places réduites en hiver lorsqu'il y a de la neige, il importe de mentionner que beaucoup de gens ont déjà quitté pour le travail à 9h30 durant la semaine. Cela n'aurait fort probablement pas été le cas si le comptage avait été fait entre 7h30 et 8h30, soit l'heure à laquelle le personnel arrivera si le début des classes est prévu autour de 8h, 8h15 ou 8h30 comme l'a précisé M. Sylvain durant la séance d'information. Cette étude de stationnement est donc, tant qu'à moi, inexacte et inutilisable.

En conclusion, permettez-moi de citer les paroles de Albert Einstein: « We need a new way of thinking to solve the problems caused by the old way of thinking ».

Ne perpétuez pas cette malheureuse habitude qu'ont la ville de Montréal et ses arrondissements de traiter nos parcs comme des terrains disponibles et gratuits qui n'attendent qu'à être construits. Cette triste situation se produit à répétition à Montréal.

Les parcs sont nécessaires à une vie saine dans les milieux urbains et ils le deviennent encore plus à mesure que les cartiers se densifient. Soyez plutôt l'instrument du changement dont les citoyens de Verdun et de Montréal ont besoin en cette période de méfiance pleinement justifiée envers les institutions municipales. Refusez ce projet et envoyez un message clair à nos élus à l'effet qu'ils doivent dès à présent passer les intérêts des citoyens avant ceux des promoteurs et qu'ils doivent faire ce qui est nécessaire pour nous offrir une deuxième école primaire sur un site sécuritaire et approprié dans les plus brefs délais tout en préservant l'intégralité de nos parcs existants. Les citoyens de L'Île-des-Sœurs n'ont pas à choisir entre leurs espaces verts et leurs institutions d'enseignement. Ils ont droit aux deux et ils ont aussi droit à ce que cette deuxième, et même cette troisième école primaire, soient construites sur des sites sécuritaires et appropriés pour l'ensemble de la communauté.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon mémoire.

Isabelle Neiderer

Références :

1. Bussière Y et coll. Le transport actif et le système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières : analyse du système d'acteurs concernés par le transport actif des élèves des écoles primaires au Québec. Rapport final. 2009. Groupe de recherche Ville et mobilité : pp 1-182. Disponible sur internet à : www.villeetmobilite.ca.
2. Lewis P et coll. Le transport actif et le système scolaire à Montréal et à Trois-Rivières : analyse du système d'acteurs concernés par le transport actif des élèves des écoles primaires au Québec. Rapport synthèse. 2008. Groupe de recherche Ville et mobilité : pp 1-42. Disponible sur internet à : www.villeetmobilite.ca.
3. Christian Jetté et coll. Agir ensemble à Verdun – Portrait et enjeux sociaux économiques du territoire. Février 2009. Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS) : pp 1-154. Disponible sur internet à : <http://www.larepps.uqam.ca/publications/index.php>